



L'ASSOCIATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS
EN SOINS INFIRMIERS DES COLLÈGES DU QUÉBEC

Document # 3

BILAN DE L'ANNÉE 2006-2007

(2 juin 2006 au 5 juin 2007)

1. Composition du conseil d'administration

Présidence:	Denyse T. APRIL	Heritage
Vice-présidence:	Ute Beffert	John Abbott College (#4)
Trésorière:	Linda DUFOUR	Édouard-Montpetit (#3)
Conseillères(er):	Nicole Godin	Drummondville (#1)
	Aucune conseillère pour la région 2	
	Robert Morin	André-Laurendeau (#5)
	Yvon Brunet	Sainte-Foy (#6)

Note : À la dernière assemblée générale, Mme Annie Lavoie avait été nommée conseillère pour la région 2. Durant l'été, Mme Lavoie s'est désistée pour cause.

2. Conseil d'administration

2.1 Rencontres

Pendant la période du 9 août 2006 au 3 juin 2007, le Conseil a tenu sept (7) réunions régulières et une (1) conférence téléphonique (novembre 2006), relative à plusieurs sujets urgents (comme DEP-DEC, réussite à tout prix des élèves, etc.).

9-10 août	Drummondville
6 octobre	Drummondville
8-9 janvier	Drummondville
29 janvier	Drummondville
4 mars	Sainte-Foy
13 avril	André-Laurendeau
3 juin	André-Laurendeau

2.2 Postes au C.A.

À la première rencontre, les personnes élues au C.A. ont décidé qui d'entre elles occuperait certains postes au sein du C.A.:

Vice-présidence	Ute beffert
Trésorerie	Linda Dufour
Postes-conseils	Nicole Godin Robert Morin Yvon Brunet
Adjointe administrative	Andrée Bouchard

2.3 Les six comités permanents

Le C.A. de l'A.E.E.S.I.C.Q. a reconduit cinq (5) des six (6) comités permanents. Le comité **Liaison professionnelle** est mis en veilleuse.

<u>Comité</u>	<u>Responsables</u>
Pédagogie	Yvon Brunet et Nicole Godin
Liaison professionnelle	Nicole Godin et tout le CA
Communication – information	Tout le C.A. et Andrée Bouchard
Promotion de l'AEESICQ	Ute Beffert et Andrée Bouchard
Colloque annuel	Robert Morin et le CA.

La présidente, Denyse T. April, fait partie d'office de tous les comités.

Comme il manquait une conseillère au CA, nous nous sommes adjoint la participation de la conseillère sortante, Fernande April sur des dossiers ad hoc.

3. Les membres

En cette vingtième et unième année d'existence, et en date du 6 mai 2007, l'A.E.E.S.I.C.Q. compte environ 350 membres. Après plusieurs années, la cotisation des membres est toujours maintenue à 45 \$.

4. Communications

4.1 Avec les membres

- Le communiqué électronique « *les Nouvelles du CA* » continue d'être l'outil de communication privilégié pour rejoindre les membres car il succède à chacun des C.A. (ou à peu près) et il est envoyé électroniquement à chaque membre. Envoyé aux quarante-deux (42) départements de Soins infirmiers et aux six (6) centres d'études collégiales, cela signifie le maintien d'un contact plus ponctuel avec les membres.

En 2006-2007, toutefois, le secrétariat a envoyé moins de Nouvelles puisque la communication s'est avérée très nombreuse et diversifiée, alimentée par les diverses coordonnatrices et les membres des collèges. L'AEESICQ a publié deux (2) éditions du journal **LE FLAMBEAU**.

- Dès le premier CA, et suite à une réflexion entamée au 20^e anniversaire de l'Association, il a été décidé de nommer membres honoraires des personnes à la retraite qui sont encore actives auprès de l'AEESICQ. Ces personnes recevront les journaux, toute communication susceptible de les alimenter et une carte de membre à vie qui leur donnera accès au colloque annuel à tarif préférentiel.
- À travers ses communications, votre C.A. a questionné les membres à plusieurs reprises pour connaître leurs intérêts pédagogiques pour le colloque 2007. Plusieurs idées furent émises et le C.A. remercie les personnes qui ont soumis des propositions.
- Le secrétariat reçoit quotidiennement plusieurs courriels qui trouvent réponse dans un délai que nous souhaitons raisonnable. Plusieurs membres, cette année, ont questionné les départements de soins sur diverses questions :
 - Infirmières techniciennes et permis de pratique;
 - Participation des étudiantes au colloque de l'OIIQ;
 - Étudiante irresponsable;
 - Dégrèvement pour la coordination;
 - Accommodements raisonnables;
 - ECOS;
 - Grossesse des étudiantes;
 - Stages en santé mentale;
 - Reprise de stage en cas de maladie de l'étudiante;
 - Le nombre d'échecs permis;
 - Ententes sur les stages en milieu hospitalier;
 - Etc.

Parfois, les questions sont traitées en correspondance, au C.A., puisque sept (7) collèges sont représentés : il a été jugé que cela faisait un échantillon représentatif de ce qui se passe dans les collèges.

- Le Comité VP (Veille professionnelle), dont le mandat est de faire une lecture et une analyse des différents intrants politico-écono-sociéto-technico-éthique (PESTE) qui touchent de près ou de loin ou qui peuvent à court et à long terme affecter notre profession d'enseignantes et d'enseignants en soins infirmiers, est activé de façon ponctuelle selon les besoins.
- Le C.A. a offert encore à tous les collèges de les visiter si le besoin se faisait sentir. Cette année, nous n'avons eu aucune invitation officielle. Toutefois, la présidente, a visité le département du Cégep de Gaspé en décembre dernier et rencontré les membres du département du Centre d'études collégiale de Charlevoix au début d'avril.

4.2 Avec les partenaires et intervenants

- Votre C.A. garde toujours contact avec l'Office des professions, ne serait-ce que pour suivre l'évolution de l'application de la Loi 90.
- Au besoin, selon les dossiers traités, le CA a tenu des échanges avec les organisations suivantes : OIIQ, FIIQ, FAC, FEC, FNEEQ, Fédération des collèges, MELS, AIIC, et l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI).
- À l'occasion du 20^e anniversaire de l'Association, mandat avait été confié à une enseignante à la retraite, madame Claire-Andrée Leclerc, de retracer et écrire l'histoire de l'Association. Ce qui devait être un fascicule est en voie de devenir une publication de qualité. À suivre.
- Afin de reconnaître la contribution pédagogique des membres depuis plus de 20 ans, le Prix Reconnaissance pédagogique 3^e Édition est reconduit au colloque du Cégep André-Laurendeau. Trois volets du travail des enseignantes et enseignants sont récompensés : Activité pédagogique, Document, Contribution au milieu.
- Tout au long de l'année, l'AEESICQ a procédé à la mise à jour (le plus régulièrement possible) de son site web : www3.sympatico.ca/aeesicq.

5. Compte rendu des principales activités

5.1 Concernant la promotion de la formation collégiale

- En suivi à l'AG de juin 2006, le CA a écrit au ministre en titre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au sujet de la possibilité de réintégrer le module mère-enfant au programme d'études des infirmières-auxiliaires et de la pandémie (2 lettres).

- En suivi à l'information relative à la baisse des résultats des étudiantes et étudiants des divers collèges et universités aux examens de l'OIIQ depuis quelques années (2002 – de 86 % à 77%), nous avons tenu une journée pédagogique le 5 mars, au Cégep de Sainte-Foy. Presque tous les cégeps étaient représentés à cette journée à laquelle nous avons invité Mme Louise-Marie Lessard, adjointe à la directrice scientifique de l'OIIQ.
- Le C.A. a délégué l'organisation de l'assemblée générale et du colloque des 4 et 5 juin 2007 à M. Robert Morin, du Cégep André-Laurendeau, pour faire le pont avec l'organisation locale du colloque.

5.2 Concernant le colloque et les journées pédagogiques

- Le colloque annuel se tiendra les 4 et 5 juin 2007 au Cégep André-Laurendeau, sous le thème : « Des TIC au tact : un monde en équilibre ! ». Trois grandes conférences et trois blocs d'ateliers (plus de 35) y seront offerts.

5.3 Concernant l'assemblée générale annuelle

- Le C.A. a accepté l'invitation du Cégep André-Laurendeau et de son département de soins infirmiers, pour la tenue de sa 22^e Assemblée générale, le 5 juin 2007.

Cette année, le poste à la présidence est en élection. La présidente est élue au suffrage universel des membres. Il suffit qu'elle soit présentée par deux membres en règle.

6. Conclusion

À la présidence de l'Association depuis mars 2001, et membre du Conseil d'administration depuis juin 1997, je ferme aujourd'hui la boucle avec une certaine ambivalence et inquiétude qui pourrait se traduire par le dicton suivant « Plus ça change, plus c'est pareil ! »

Pour comprendre mon sentiment, il faut retourner quelques années en arrière. À mon arrivée au CA (1997), nous étions en plein débat sur le futur de la formation infirmière au Québec. Le sujet du débat ? Des divergences profondes entre les deux niveaux de formation infirmière, la formation collégiale et la formation universitaire. C'est à cette époque que l'OIIQ a mis de l'avant un *Conseil provincial de la formation infirmière*, regroupant des représentantes de l'OIIQ, des universités et de l'AEESICQ, pour tenter de réécrire le consensus rappelant les grandes lignes du projet de formation infirmière présenté par l'Ordre, le 22 novembre 1996, à la suite des *États généraux de la profession*.

Toutefois, après de nombreuses rencontres et sans produire de rapport final, le *Conseil provincial de la formation infirmière* a mis fin à ses travaux, dans l'impossibilité d'arriver à un consensus. La mésentente entraînant la discorde, les groupes membres se

sont blâmés mutuellement pour l'échec des travaux. Pour plusieurs mois, les groupes concernés par la formation infirmière se sont regardés en « des chiens de faïence ». Finalement, la goutte qui a fait déborder le vase fut l'avis émis le 20 février 1998 par madame Pauline Marois, ministre de l'Éducation de l'époque, qui indiquait son intention de maintenir la formation initiale au collégial et qui incitait les universités à fermer leur programme initial et à offrir des programmes davantage spécialisés. Madame Marois demandait également à tous les partenaires de s'associer pour réexaminer en profondeur les programmes généraux universitaires.

Naturellement, cet avis fut loin de plaire aux universités et à l'OIIQ et la Ministre Marois a éventuellement dû adoucir sa position sur la formation initiale universitaire.

Dans les mois qui ont suivi, la révision du programme 180.01 s'est amorcée (1998), les consortiums collèges/universités se sont mis en branle, et le *Comité des spécialistes sur la formation infirmière intégrée* fut créé en juin 2000. Ce comité, créé à la demande du *Comité directeur de la formation infirmière intégrée*, avait pour mandat d'élaborer un projet délimitant les compétences propres à chaque ordre d'enseignement et d'identifier les conditions favorisant la mise en oeuvre du projet proposé (MELS, 2000). Néanmoins, les travaux du comité devaient tenir compte que le programme d'études révisé, Soins infirmiers 180.A0, servirait de point de départ aux travaux. De plus, la présidente du Comité directeur avait clairement énoncé que dans un contexte de pénurie d'infirmières et d'infirmiers, il fallait « prévoir une voie de sortie sanctionnée par un diplôme d'études collégiales qui donne accès au droit de pratique » (MELS, 2000). Voilà un énoncé qui donnait l'aval au *Projet de formation infirmière intégrée DEC-Bacc*. L'Association a totalement endossé ce projet car il permettait la reconnaissance de compétences cognitives et expérientielles acquises au collégial, facilitait la poursuite d'études au niveau universitaire et maintenait l'accès au droit de pratique après le niveau collégial.

Conséquemment, depuis le dépôt du rapport du *Comité des spécialistes* en décembre 2000 et l'entrée en vigueur des consortiums DEC-Bacc. à l'automne 2001, une période de « réconciliation » s'était instaurée entre les groupes concernés par la formation infirmière: les partenaires ayant travaillé avec ardeur à l'implantation des projets d'articulation de la formation infirmière collégiale avec celle du niveau universitaire. De fait, en novembre 2006, à la présentation du rapport annuel 2005-06, la présidente de l'OIIQ se disait très contente du projet de formation DEC-Bacc, car le nombre d'inscription au baccalauréat rencontrait les attentes des partenaires universitaires.

Alors pourquoi semble-t-on maintenant vouloir relancer le débat de la formation initiale et possiblement mettre fin à la période de réconciliation ? Si la présidente se disait satisfaite du projet DEC-Bacc en novembre, pourquoi ne l'est-elle plus en mars-avril ? Nous constatons ses doutes sur le sujet dans son article « La formation infirmière : où s'en va le Québec ? » (Perspective infirmière; mars/avril 2007 vol. 4, n° 4) et nous croyons toujours dans les infirmières issues du réseau collégial.

Nous sommes en droit de nous demander ce qui a provoqué ce revirement ? Provient-il des pressions exercées auprès de l'OIIQ par les infirmières bachelières, qui occupent des postes de clinicienne dans les hôpitaux, à la suite du règlement de l'équité salariale ? En effet, celui-ci a soulevé plusieurs questions notamment celle de l'ajustement des échelles

salariales des infirmières de formation collégiale. Malheureusement pour les bachelières, cet ajustement a eu un effet pervers qui les touche directement : il a fait de sorte que, dans les premiers échelons, la rémunération des infirmières de formation universitaire est inférieure à celle des infirmières de formation collégiale.

L'AEESICQ comprend très bien la revendication des infirmières cliniciennes de voir leur travail et leur formation reconnus par une rémunération adéquate. Nous sommes conscientes des impacts de cette situation sur l'attraction dans la profession, la motivation et la valorisation au travail de même que sur la volonté des infirmières formées au collégial de poursuivre leurs études universitaires.

Toutefois, nous considérons qu'il faut user de prudence pour ne pas confondre la source de ce problème, lié à l'emploi, et en jeter la cause sur la formation. Il ne faut surtout pas perdre de vue que le Gouvernement du Québec est à la fois responsable de la formation (MELS) et employeur principal (MSSS) : il a donc beau jeu pour déterminer les critères de formation requis pour l'emploi. L'ordre collégial n'est pas à blâmer pour le manque de cohérence des politiques gouvernementales; il s'acquitte très bien de son mandat, soit celui de diplômer des infirmières et infirmiers qui ont acquis les compétences déterminées par le programme 180-A0 et endossées par le Comité des spécialistes.

Ainsi, n'est-il pas à craindre que le *Projet de formation infirmière intégrée DEC-Bacc*, pour lequel nous avons déployé tant d'énergie, demeure à l'état de projet et qu'il soit démis sans avoir eu la chance de faire ses preuves. Le *Projet* ayant été conçu dans un contexte de pénurie, lorsque celle-ci sera résorbée, est-il possible que des pressions soient exercées pour le reléguer aux oubliettes ? De fait, on pourrait se demander si ce n'est pas ce qui a motivé la rédaction de l'article « *La pénurie d'infirmières; un second regard s'impose!* » publié dans *Le Devoir* du 5 avril dernier. Dans cet article, l'auteure qualifie la pénurie infirmière en écrivant « Il n'y a pas une pénurie d'infirmières au Québec, mais bien des pénuries: la pénurie de professeurs de sciences infirmières, la pénurie d'infirmières cadres, la pénurie d'infirmières dans les secteurs spécialisés ». En mettant l'accent sur les secteurs d'emploi qui requièrent une formation bachelière, l'auteure jette un doute sur la pénurie d'infirmières et d'infirmiers qui fut, on se le rappelle, un élément critique pour le maintien du droit de pratique après la formation collégiale et la création du *Projet de formation infirmière intégrée DEC-Bacc*.

En « qualifiant » la pénurie, et en laissant sous-entendre que la protection du public est étroitement liée à la structure des emplois et au partage des compétences définies par le *Projet de formation infirmière intégrée DEC-Bacc*, la table est encore mise pour la relance du débat DEC vs Bacc.

Dans ce contexte, nos diplômées, privées de l'accès au droit de pratique, ne seront-elles pas vouées à devenir des « Externes séniors », et contraintes de poursuivre à l'université pour devenir des infirmières ?

En voulant à tout prix instaurer la recette pancanadienne de la formation universitaire au Québec (formation initiale de base), nous risquons de perdre de vue que la formation collégiale québécoise est unique au monde, qu'elle a fait ses preuves et que l'articulation cégep/université (DEC-Bacc) pourrait bien se révéler être la solution pour le Québec au lieu d'une solution canadienne mur-à-mur. Avant de considérer une autre approche

pédagogique, encore faudrait-il que le *Projet* en cours soit évalué. Il en va de la crédibilité du *Comité directeur de la formation infirmière intégrée* et d'un respect minimal à démontrer aux personnes impliquées.

Nous croyons que la trêve entre l'Association et les groupes s'opposant à sa mission fondamentale tire à sa fin. Les membres de l'AEESICQ devront encore retrousser leurs manches pour faire valoir la qualité de la formation collégiale et se porter à la défense du programme. Une mission dont on s'est bien acquitté dans le passé mais pour laquelle nous devons réinvestir temps et énergie.

En terminant, je remercie toutes les membres du CA actuel - et toutes les personnes que j'ai côtoyées au fil des nombreux autres CA - pour leur expertise et conseils qui furent des plus appréciés. Je souligne également l'incalculable support d'Andrée Bouchard qui fut mon bras droit (et mon gauche aussi) pendant toute ces années. Il va sans dire que je n'aurais pu accomplir mes fonctions sans son soutien et son aide précieuse. Merci Andrée pour ton aide incommensurable.

Pour le CA,

Denyse T. April

Présidente de l'AEESICQ